



Zoutbedrijf
Quatannens bvba
Kalsijdebrug 12
8470 GISTEL

T +32 59 27 75 44
F +32 59 27 74 71
info@qsalt.be
www.qsalt.be

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identificateur de produit

Nom du produit: SEL DE DENEIGEMENT
Emploi de la substance: Dénéigement

2. Composition

Chlorure de sodium (NaCl) : instructions supplémentaires

L'information se rapporte à une matière pure, alors que les minéraux secondaires ou les additifs ne sont pas pertinent pour les consignes de sécurité.

3. Dangers potentiels

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Au vu des données dont nous disposons, la substance/le mélange n'est pas une substance dangereuse au sens de la loi allemande relative aux substances chimique (ChemG), ni du règlement sur les substances dangereuses (GefStoffV), du règlement (CE) n° 1272/2008 et de la directive 1999/45/CE dans sa version actuellement en vigueur. Aucun danger particulier à mentionner. Veuillez, néanmoins, respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.

4. Premiers secours

Indications générales :

En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.

Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver à de l'eau.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas inflammable et ne facilite pas l'inflammation. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélanger:

Peut être dégageé en cas d'incendie: Gaz hydrochlorique (HCl)

Conseils aux pompiers – Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Eviter la formation de poussière

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains.



Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recueillir par moyen mécanique. Assurer une aération suffisante.

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Rincer des restes avec de l'eau.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Eviter la formation de poussière. Les formations de poussières qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible. Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

Vereisten voor opslagruimtes en silo's

Moeten voldoen aan de landelijke voorschriften voor natriumchloride (b.v. in Duitsland: WGK 1, voetnoot 14).

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage – Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à sec et à température ambiante.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides. Ne pas stocker avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Classe de stockage:

13 Produit solide non combustible

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir section 7.

Indications supplémentaires

Néant

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser. Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Protection préventive de la peau par un onguent.

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas de formation de poussière : Masque protecteur de poussière.

Protection des mains :

Non nécessaire, en cas de contact prolongé: gants de protection.

Matériau des gants:

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer: Caoutchouc nitrile, Butylcaoutchouc, Caoutchouc fluoré et Polychloroprène.

Temps de pénétration du matériau des gants -

Protection des yeux:

Formation de poussière et à ventilation insuffisant: Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs.

9. Caractère physique et chimique

Forme: cristallin

Couleur: incolore

Odeur: Inodore

Valeur du pH (50 g/l) à 20°C: 6 - 9 (DIN 38404-5)

Point d'ébullition: 1461 °C

Point de fusion: 801 °C

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux): Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C: 0 mbar

Densité à 25°C: 2,1615 g/cm³

Densité en vrac: ~ 1200 kg/m³, sel gemme: 1050 – 1250 kg/m³ **sel ignigène:** 1100 – 1300 kg/m³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C: 359 g/l

Viscosité: non applicable



10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Néant

Matières à éviter:

Réactions avec acides forts, avec les produits oxydants.
Métaux alcalins.

11. Informations toxicologiques

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 7647-14-5 chlorure de sodium

Oral LD₅₀ 3000 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >10 000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation de la peau: peut entraîner de légères irritations de la peau.

Effet primaire d'irritation des yeux : effet légèrement irritant possible

Effet primaire d'irritation des voies respiratoires : aucune donnée disponible.

Sensibilisation: aucun effet de sensibilisation connu.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Test d'Ames : Pas d'incidences d'activité mutagène.

Mutagenicité (test sur cellules de mammifères) : micronucléus négatif.

Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Information écologiques

Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications:

Produit anorganique, ne peut être éliminé de l'eau par des processus de nettoyage biologiques.

Dissocie à : ions de sodium et de chlorure.

Effets écotoxiques – autres indications

En cas d'introduction adéquate de concentrations réduites dans des stations d'épurations biologiquement adaptées, des perturbations de l'activité de décomposition de la boue activée sont improbables.

Autres indications écologiques – indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) :

peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique.

Toxicité aquatique :

EC₁₀ 577 mg/l (bactéries) 5 d

EC₅₀ /24h 6175 mg/l (Daphnia magna)

EC₅₀ /48h 4135 mg/l (Daphnia magna)

LC₅₀ /96h 9675 mg/l (Lepomis macrochirus)

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets – recommandation:

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques. Élimination conforme aux règlements de l'administration régionale.

Catalogue européen des déchets:

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Emballages non nettoyés – recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/ADN/IMDG/IATA): Néant

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement – Prescriptions nationales – Classe de pollution des eaux:

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant numéro matricule: 270

Évaluation de la sécurité chimique: une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Sources:

ESIS (European Existing Substances Information System)

